



Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 octobre

1. Demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables

Sur proposition de Mme XHAARD, la perceptrice, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

2. Adoption de chat appartenant à la Commune

Une campagne de stérilisation des chats a été effectuée au sein de la Commune afin de réguler la reproduction de ces derniers. Le conseil a délibéré pour que les administrés puissent adopter ces chats stérilisés en contrepartie d'une compensation financière.

3. Achat d'un chemin communal

Un administré souhaite acheter un chemin communal menant à son habitation. Le Conseil Municipal accepte de vendre ce chemin pour un euro symbolique ; il restera à la charge de l'acheteur les frais de notaire et de géomètre.

4. Bilan du C.R.E.R.

Suite au diagnostic énergétique réalisé par le C.R.E.R sur nos logements communaux, le Conseil Municipal autorise la commission bâtiment à approfondir cette étude et à réfléchir aux travaux à réaliser pour améliorer ce bilan.

5. Devis chemin de la Gabauge – Les Ardennes

Le Conseil Municipal a validé le devis concernant les travaux du chemin de la Gabauge-Les Ardennes. Ce chemin étant mitoyen, les frais seront partagés avec la Commune de Saint Maixent de Beugné.

6. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Un projet de valorisation et de sécurisation des terrains de la voie ferrée a été effectué par le C.A.U.E. La Commune n'est actuellement pas adhérente au C.A.U.E. La cotisation est de 100 €, le Conseil Municipal prend la décision d'y adhérer.

7. Réserve incendie commune avec Saint Maixent de Beugné

Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais concernant la réserve incendie de Fours à hauteur d'un tiers.

8. Décoration de Noël

Le Conseil Municipal accepte le devis concernant l'achat de nouvelles décorations de Noël pour la place de la Mairie.

9. Questions diverses

- La remise de la médaille d'argent à Monsieur Bouju pour ses années de service en tant qu' élu a été fixée au 11 décembre.
- Le Conseil Municipal a adhéré au budget participatif pour le parc éolien.
- Des devis pour le sablage du terrain de foot sont en cours.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu en public et pour des raisons sanitaires le vin d'honneur sera servi dans la cour de l'école.